

Utilisation judicieuse des médicaments

BIOSÉCURITÉ & BIEN-ÊTRE OVIN

RESPONSABILITÉS DE L'ÉLEVEUR

En pratique ovine, il est évident que le médecin vétérinaire ne pourra pas examiner chaque animal malade, ni traiter chacun de ceux-ci. Les éleveurs suivront les recommandations de leur vétérinaire pour les traitements préventifs et curatifs. **LES ÉLEVEURS DOIVENT DONC PRENDRE LA RESPONSABILITÉ QUI LEUR INCOMBE QUANT À L'UTILISATION DES MÉDICAMENTS EN PRODUCTION OVINE.**

GESTION RESPONSABLE DE LA PHARMACIE:

- Avoir un inventaire de médicaments qui correspond strictement aux besoins de la ferme;
 - Connaître la raison de leur utilisation;
- Entreposer les médicaments de façon adéquate et selon les recommandations du fabricant (réfrigéré ou non, à l'abri de la lumière et de la poussière);
 - Disposer de façon adéquate des produits périmés ou contaminés;
 - Prendre les précautions nécessaires lors de la manipulation des produits, particulièrement ceux contenant des hormones, (ex.: CIDR), la pénicilline pour ceux qui en sont allergiques ou tout autre produit dangereux (ex.: le Micotil en cas d'auto-injection accidentelle).

AVANT DE TRAITER UN ANIMAL OU UN GROUPE D'ANIMAUX:

- Procéder à une prise d'information : température, appétit, apparence générale, signes cliniques;
 - Avoir une bonne connaissance de la maladie suspectée;
 - Avoir un plan de traitement et de prévention validé par son médecin vétérinaire praticien;
- Consulter son médecin vétérinaire en cas de doute quant au diagnostic et au traitement;
- Bien connaître le dosage, la voie d'administration, les périodes de retrait et la durée du traitement;
 - Avoir les bons outils : seringues, aiguilles, etc.



Source: LEOQ

LES MÉDICAMENTS NE REMPLACENT PAS UNE BONNE RÉGIE! Il faut des pratiques d'élevage adéquates en terme d'alimentation, de logements et de gestion.

ADOPTER DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ ADÉQUATES : elles permettent de limiter les risques d'infections par un contrôle rigoureux des achats d'animaux et des visiteurs dans l'élevage.

MISE EN GARDE :

- Éviter d'utiliser des cocktails de médicaments sans savoir pourquoi;
- Éviter de mélanger des médicaments dans la même seringue;
- Attention aux auto-injections, consulter votre médecin au besoin.



L'UTILISATION JUDICIEUSE DES MÉDICAMENTS EST UNE PRIORITÉ POUR L'INDUSTRIE OVINE POUR PLUSIEURS RAISONS :

- AVOIR UN CHEPTEL EN SANTÉ;
- PRODUIRE UN ALIMENT SAIN ET SANS RÉSIDU;
- PRÉVENIR LA RÉSISTANCE AUX ANTIBIOTIQUES;
- PRÉVENIR LA RÉSISTANCE AUX ANTIPARASITAIRES;
- RÉDUIRE L'UTILISATION DES MÉDICAMENTS.

Utilisation judicieuse des médicaments

BIOSÉCURITÉ & BIEN-ÊTRE OVIN



LA LOI SUR LES MÉDICAMENTS AU QUÉBEC

Au Québec, les médicaments doivent être prescrits par un médecin vétérinaire qui a une bonne connaissance du troupeau. Celui-ci peut prescrire des médicaments homologués et également non homologués, hors homologation ou en dehors des recommandations du fabricant. Par contre, il doit en assumer la responsabilité quant aux dosages, sites d'injection, périodes de retrait, etc.

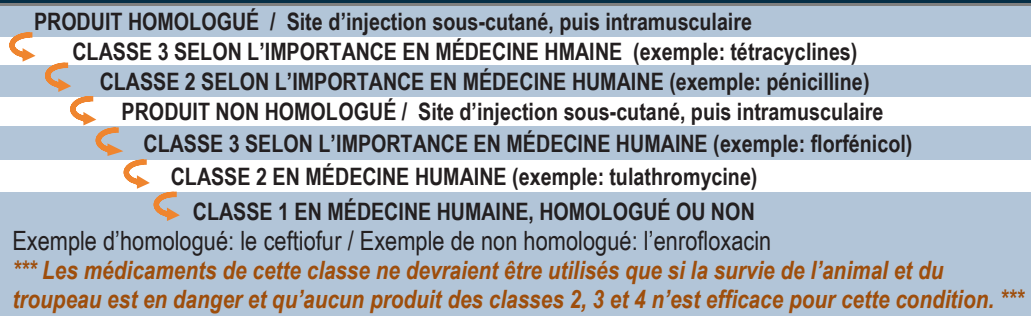
Au Canada, contrairement aux médicaments homologués, aucun seuil minimal de résidus n'est toléré dans les produits animaux mis en marché si un médicament hors homologation est utilisé. Il est donc fort important que les prescriptions des vétérinaires en tiennent compte. Peu de médicaments sont homologués en production ovine, particulièrement pour ceux que l'on doit utiliser pour les brebis laitières.

LA RÉSISTANCE... UN PHÉNOMÈNE INÉVITABLE!

La résistance aux antibiotiques et aux antiparasitaires est un phénomène inévitable. Il faut donc prendre des mesures adéquates pour la contrer. Au Québec, on dénote d'ailleurs de la résistance aux principaux vermifuges utilisés contre les parasites gastro-intestinaux.

Le tableau ici-bas présente une suggestion dans la **SÉQUENCE DE DÉCISIONS QUANT À L'ORDRE DU CHOIX DE L'ANTIBIOTIQUE** à privilégier dans son élevage. Celle-ci peut cependant varier selon la condition rencontrée et l'efficacité reconnue de l'antibiotique.

SÉQUENCE DE DÉCISIONS SUGGÉRÉE DANS LE CHOIX D'UN ANTIBIOTIQUE



Classe 1: Importance très haute en médecine humaine (lorsqu'il y a développement de la résistance à un antibiotique de la classe 1, aucun autre antibiotique ne peut être utilisé en remplacement); **Classe 2:** importance haute; **Classe 3:** importance moyenne; **Classe 4:** importance faible.

ASSURER LA TENUE DE DOSSIERS POUR :

- LE DOSAGE;
- LES VOIES D'ADMINISTRATION;
- LA DURÉE DU TRAITEMENT;
- LES PÉRIODES DE RETRAIT;
- LES PROTOCOLES DE TRAITEMENT;
- LES TRAITEMENTS PAR ANIMAL OU GROUPES;
- L'EFFICACITÉ : mortalité, rechute, mauvais développement;
- LES CALENDRIERS DE VACCINATION DU TROUPEAU.



LE BIEN-ÊTRE

- **Prévoir une infirmerie** pour isoler les animaux malades: permet de suivre l'évolution du traitement et de réévaluer le traitement en cas d'échec. Permet à l'animal de récupérer plus facilement que s'il était en grand groupe. Évite aussi la dissémination de la maladie aux autres sujets du groupe.

LA BIOSÉCURITÉ

- Choisir l'injection sous-cutané lorsque possible, mais éviter d'injecter dans les masses musculaire de l'arrière train. Injecter préférentiellement dans la zone du cou. Ne pas dépasser 5 ml par site d'injection. La zone où l'on injecte doit être propre.
- Disposer adéquatement des aiguilles, des seringues et des médicaments. Le seul moyen autorisé étant l'incinération, consulter votre vétérinaire pour leur disposition sécuritaire (des contenants rigides sont prévus à cet effet).
- Utiliser des alternatives à l'utilisation des antibiotiques quand c'est possible et lorsque l'efficacité a été prouvée.

LES VACCINS EN SONT UNE !